

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Exploration MPV inc. (la « Société »)
1080 Cote du Beaver Hall, bureau 1606
Montréal, Québec
H2Z 1S8

Rubrique 2 Date du changement important

12 février 2019.

Rubrique 3 Communiqué

Le 14 février 2019, la Société a diffusé un communiqué par l'entremise de GlobeNewswire et déposé simultanément ce communiqué sur SEDAR.

Rubrique 4 Résumé du changement

La Société annonce la clôture d'un placement privé sans intermédiaire d'un total de 6 000 000 d'unités

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

La Société a annoncé la clôture d'un placement privé (« Placement ») sans intermédiaire, pour un produit brut total de 480 000 \$. Le Placement consistait en 6 000 000 unités au prix de 0,08 \$ l'unité, chaque unité étant composée d'une action ordinaire de la Société (« Action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'actions ordinaires (« Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription permet à son porteur d'acquérir une action ordinaire au prix de 0,16 \$ pour une période de vingt-quatre (24) mois expirant le 12 février 2021.

Dans le cadre du Placement, la Société a versé 23 750 \$ en honoraires d'intermédiation. Le produit net du Placement sera utilisé par la Société à des fins générales et pour explorer d'éventuelles opportunités stratégiques.

Les initiés de la Société ont participé au Placement et souscrit un total de 843 750 unités (67 500 \$). La participation des initiés de la Société au Placement constitue une « Opération entre apparentés » au sens du Règlement 61-101 sur la protection des porteurs minoritaires lors d'opérations spéciales (le « Règlement 61-101 »). Le Placement est exempté des exigences d'évaluation formelle et d'approbation du Règlement 61-101 par les actionnaires minoritaires, étant donné que ni la juste valeur marchande des titres émis aux initiés ni la contrepartie payée par les initiés ne dépassent 25 % de la capitalisation boursière de la Société. La Société n'a pas déposé de déclaration de changement important 21 jours avant la clôture du Placement, car les détails de la participation des initiés de la Société n'avaient pas encore été confirmés.

Les titres émis dans le cadre du Placement sont sujets à une période de détention de 4 mois et un jour expirant le 13 juin 2019. Le Placement reste soumis à l'approbation finale des autorités de réglementation.

Item 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Item 7. Information omise

Aucune

Item 8. Membre de la haute direction

Jean-François Perras
Président et chef de la direction
(514) 667-7171

Item 9. Date de la déclaration

14 février 2019